

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 225

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET PORTANT SUR
LA FERMETURE ET LA CESSION DES INTÉRÊTS D'UNE PARTIE DE
LA RUE SAVOIE ET UNE PARTIE DE LA RUE FOULEM
DANS LA MUNICIPALITÉ DE CARAQUET

Un arrêté municipal de la ville de Caraquet pour barrer et/ou fermer en permanence une certaine partie de la rue Savoie et une certaine partie de la rue Foulem, à Caraquet, comté de Gloucester et province du Nouveau-Brunswick.

Le présent arrêté est adopté par le conseil municipal en vertu des pouvoirs conférés par l'article 187 de la Loi sur les municipalités, L.R.N.-B. 1973, c.M-22 et ses modifications.

QU'IL SOIT ADOPTÉ par le Conseil de la Ville de Caraquet ce qui suit :

- 1 Conformément à l'article 187 de la Loi sur les municipalités précitée et ses modifications, qu'une certaine partie de la rue Savoie et une certaine partie de la rue Foulem décrites à l'Annexe « A » du présent Arrêté et dont une illustration est démontrée à la copie du plan d'arpentage préparé par East Coast Surveys incluse à l'Annexe « B » du présent Arrêté, sont par la présente barrées et/ou fermées en permanence en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.
- 2 Conformément à l'article 187 de la Loi sur les municipalités précitée et ses modifications, la Ville de Caraquet peut transférer tout droit, titre et intérêt qu'elle détient (même partiellement) dans lesdites parties de la rue Savoie et de la rue Foulem tel que ci-haut décrites en faveur de la Villa Beauséjour Inc.
3. Le Service des travaux publics et environnement de la municipalité de Caraquet peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions du présent arrêté.

Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE : Le 7 mai 2007

DEUXIÈME LECTURE : Le 7 mai 2007

TROISIÈME LECTURE ET ADOPTION: Le 28 mai 2007

VILLE DE CARAQUET

Maire

Secrétaire Municipal

This instrument purports
to be a copy of the original
registered or filed in the
Gloucester County
Registry Office New Brunswick

24185853
Number-numéro

Exemplaire présenté comme
copie conforme à l'instrument
enregistré ou déposé au
bureau d'enregistrement du
comté de Gloucester, Nouveau-
Brunswick

19 juillet 2007
Date

ANNEXE « A »

1. La section de la rue Savoie, délimitée et décrite ci-dessous, est par les présentes fermée et/ou barrée en permanence :

Tout le bien-fonds situé dans la paroisse de Caraquet dans le comté de Gloucester et la province du Nouveau-Brunswick, plus spécifiquement borné et décrit comme suit :

Dans la description suivante, tout les azimuts, distances et valeurs de coordonnées sont dérivés du système de coordonnées graticulaire du Nouveau-Brunswick NAD83 (CSRS).

COMMENÇANT a une borne d'arpentage trouvée étant située à l'intersection de la limite Nord de la rue Savoie avec la limite Est de la propriété appartenant à Edith Landry (NID 20392890), identifié comme point numéro 407 ayant les valeurs de coordonnées Nord 7643827.869 et Est 2614609.633 sur un plan intitulé Plan d'Arpentage démontrant La Fermeture d'une Portion des rues Foulem et Savoie préparé le 28 mai 2007 par Christopher M Kane, A-G N-B #377, pour East Coast Surveys;

DE LÀ suivant un azimut de 159 degrés 17 minutes 44 secondes pour une distance de 17.514 mètres jusqu'à une borne d'arpentage trouvée identifiée comme le point numéro 325 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant un azimut de 159 degrés 07 minutes 18 secondes pour une distance de 2.602 mètres jusqu'à une borne d'arpentage trouvée située à la limite Sud de la rue Savoie et étant identifiée comme le point numéro 408 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la limite Sud de la rue Savoie sur un azimut de 248 degrés 28 minutes 18 secondes pour une distance de 90.340 mètres jusqu'à une borne d'arpentage trouvée identifié comme le point numéro 409 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la même limite sud de la rue Savoie sur un azimut de 248 degrés 28 minutes 13 secondes pour une distance de 43.143 mètres jusqu'à un point calculé identifié comme le point numéro 410 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant un azimut de 339 degrés 22 minutes 04 secondes pour une distance de 20.122 mètres jusqu'à un point calculé situé à la limite Nord de la rue Savoie et étant identifié comme le point numéro 405 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la limite Nord de la rue Savoie sur un azimut de 68 degrés 28 minutes 17 secondes pour une distance de 43.160 mètres jusqu'à une borne d'arpentage trouvée identifié comme le point numéro 406 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la même limite Nord de la rue Savoie sur un azimut de 68 degrés 28 minutes 27 secondes pour une distance de 90.291 mètres jusqu'au point de départ.

La parcelle décrite ci-dessus étant une portion de la rue Savoie ayant une superficie de 2685 mètres carrés identifiée comme la Parcelle 2007-B sur un plan intitulé Plan d'Arpentage démontrant La Fermeture d'une Portion des rues Foulem et Savoie préparé le 28 mai 2007 par Christopher M Kane, A-G N-B #377, pour East Coast Surveys et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester sous le numéro de plan 24184062

2. La section de la rue Foulem, délimitée et décrite ci-dessous, est par les présentes fermée et/ou barrée en permanence :

Tout le bien-fonds situé dans la paroisse de Caraquet dans le comté de Gloucester et la province du Nouveau-Brunswick, plus spécifiquement borné et décrit comme suit :

Dans la description suivante, tout les azimuts, distances et valeurs de coordonnées sont dérivés du système de coordonnées graticulaire du Nouveau-Brunswick NAD83 (CSRS).

COMMENÇANT a une borne d'arpentage trouvée étant située à l'intersection de la limite Nord de la rue Foulem avec la limite Est de la propriété appartenant à Edith Landry (NID 20392890), identifié comme point numéro 402 ayant les valeurs de coordonnées Nord 7643922.003 et Est 2614574.056 sur un plan intitulé Plan d'Arpentage démontrant La Fermeture d'une Portion des rues Foulem et Savoie préparé le 28 mai 2007 par Christopher M Kane, A-G N-B #377, pour East Coast Surveys;

DE LÀ suivant un azimut de 159 degrés 19 minutes 35 secondes pour une distance de 2.510 mètres jusqu'à une borne d'arpentage trouvée identifiée comme le point numéro 314 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant un azimut de 159 degrés 17 minutes 44 secondes pour une distance de 17.646 mètres jusqu'à un point calculé située à la limite Sud de la rue Foulem et étant identifiée comme le point numéro 403 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la limite Sud de la rue Foulem sur un azimut de 245 degrés 48 minutes 13 secondes pour une distance de 317.228 mètres jusqu'à un point calculé identifié comme le point numéro 404 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la même limite sud de la rue Foulem sur un azimut de 249 degrés 51 minutes 49 secondes pour une distance de 41.111 mètres jusqu'à un point calculé identifié étant situé à la limite Est de la rue Gauvin et identifié comme étant le point numéro 411 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la limite Est de la rue Gauvin sur un azimut de 339 degrés 54 minutes 26 secondes pour une distance de 20.117 mètres jusqu'à une borne d'arpentage trouvée située à l'intersection de la limite Est de la rue Gauvin avec la limite Nord de la rue Foulem et étant identifié comme le point numéro 412 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la limite Nord de la rue Foulem sur un azimut de 699 degrés 51 minutes 49 secondes pour une distance de 40.505 mètres jusqu'à un point calculé identifié comme le point numéro 401 démontré sur le plan mentionné ci-haut;

DE LÀ suivant la même limite Nord de la rue Foulem sur un azimut de 65 degrés 48 minutes 06 secondes pour une distance de 317.622 mètres jusqu'au point de départ.

La parcelle décrite ci-dessus étant une portion de la rue Foulem ayant une superficie de 7206 mètres carrés identifiée comme la Parcelle 2007-A sur un plan intitulé Plan d'Arpentage démontrant La Fermeture d'une Portion des rues Foulem et Savoie préparé le 28 mai 2007 par Christopher M Kane, A-G N-B #377, pour East Coast Surveys et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester sous le numéro de plan 24184062

